



Ville d'Esch-sur-Alzette
Personnel

Date de l'annonce publique de la séance:
19.04.2012

Date de la convocation des conseillers:
19.04.2012

point de l'ordre du jour :
12 B,

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 27 avril 2012

Présents: Mutsch, bourgmestre, Huss, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Bofferding, Hansen, Goetz, Johanns et Bernard, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.

Absents : Spautz, échevin, Maroldt, Knaff, Weidig, Baum et Kox, conseillers.

Le Conseil Communal;

Objet: Primes d'astreinte variables allouées aux ouvriers communaux pour l'exercice 2011.

Service : **Secrétariat**

ESCH Esch/Alzette, le

20 JUIN 2012

Vu les propositions des chefs de service intéressés renseignant les ouvriers communaux entrant en ligne de compte et le nombre exact des heures de travail effectivement prestées, et donnant droit à une prime d'astreinte,

Considérant qu'il y a lieu de faire bénéficier le personnel ouvrier également des dispositions en vigueur pour les fonctionnaires communaux,

Vu les calculs effectués par le service du personnel,

Considérant qu'afin de pouvoir établir un décompte correct en matière d'impôt des montants alloués aux différents ayants droit les heures d'astreinte effectuées pendant la nuit, les dimanches et jours fériés sont renseignées séparément,

Vu l'avis de la commission du personnel et de la réforme administrative du 25 avril 2012,

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après délibération,

décide
à l'unanimité

d'allouer pour l'exercice 2011 une prime d'astreinte à l'ouvrier communal ci-après désigné et de la fixer comme suit:

	Nombre d'heures effectuées	Points indiciaires par mois	Points indiciaires par an	
Theis Jerry	295,50	11,82	141,84	2 394,20

En séance

Date qu'en tête

Suivent les signatures

N° 7321/12

Vu et approuvé

Luxembourg, le 1.1 JUIN 2012

Pour le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région,
p.s.d.

Esch-sur-Alzette, le 23/05/2012
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal ff,

Le Bourgmestre